pour le célibataire et de \$2,000 pour les personnes mariées et les chefs de famille. Ces dispositions figuraient encore dans le pill, lorsqu'il a été transmis au Sénat. Le bill cependant, a été renvoyé au comité des finances du Sénat, à cause de l'addition de certains articles prohibant la fabrication des spiritueux, ce qui réduisait les prévisions de recettes, et j'ignore où en est pour le moment cette loi.

Il y a dans la résolution plusieurs autres dispositions que le comité devra étudier, mais j'attendrai pour les discuter qu'elles nous aient été soumises sous forme de bill. Je voudrais savoir le chiffre du revenu que le ministre des Finances s'attend à obtenir de cet impôt sur le revenu.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il est difficile de répondre à cette question. De fait, il est presque impossible de faire autre chose que des conjectures à cet égard parce que nous n'avons jamais eu de taxe semblable au Canada; mais en chiffres ronds, nous espérons obtenir de \$15,000,000 à \$20,000,000 par année pour le moins.

M. MACLEAN (Halifax): Si le ministre prévoit ce chiffre de récettes, cela justifie la déclaration que j'ai faite, il y a un instant, que le Parlement fédéral aurait dû établir d'ancienne date l'impôt sur le revenu. Mon honorable ami s'est toujours opposé à l'imposition de l'impôt sur le revenu parce que cet impôt ne produirait qu'un très faible revenu. Un jour, il nous a dit que cet impôt ne produirait tout au plus que de \$3,000,000 à \$4,000,000 par année. Je suis très heureux d'apprendre qu'il prévoit un revenu de \$15,000,000 à \$20,000,000.

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est une simple estimation. Lorsque j'ai étudié auparavant la question de savoir quel revenu nous retirerions de l'impôt sur le revenu j'avais toujours sous les yeux les résultats de l'impôt aux Etats-Unis, qui était d'un chiffre inférieur à celui-ci. Supposant que leur population soit treize fois plus forte que la nôtre, et leur richesse de vingt à quarante fois plus grande, j'ai cru que sur la base de leur impôt sur le revenu, que, pour les raisons que j'ai exposées, je ne me croyais pas autorisé à dépasser, nous ne réaliserions pas plus de \$3,000,000 à \$4,000,000 par année. Les nouvelles propositions touchant l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis, qui ne sont pas encore devenues loi, prévoyaient un taux beaucoup plus élevé que celui fixé par leur loi actuelle, et bien que notre taxation soit environ sur le même pied que leurs nouvelles propositions, elle est du double ou plus du double de la taxation à laquelle je pensais lorsque j'ai établi cette estimation de \$3,000,000 à \$4,000,000.

J'ai toujours pensé que notre impôt sur le revenu ne devrait pas être plus lourd que l'impôt aux Etats-Unis, pour des motifs que le comité comprend parfaitement. Je ne peux pas dire si nous obtiendrons \$15,000,000 au moyen de cet impôt, mais en étudiant la question avec le commissaire de l'imposition, nous sommes arrivés à la conclusion que nous pourrions obtenir ce montant.

Mon honorable ami dit que nous aurions dû proposer cette mesure plus tôt. Je ne désire pas entrer dans une discussion sur ce point, mais je voudrais faire remarquer ceci: Pendant une période de temps considérable, après la déclaration de la guerre, les intérêts commerciaux et industriels du pays ont été désorganisés, et je ne peux pas m'imaginer quelque chose qui aurait été moins sage, en 1915 du moins, que de proposer un impôt sur le revenu, parce qu'à cette époque, par suite du bouleversement causé par la guerre, c'eût été imposer un fardeau très sérieux et très décourageant à la population du pays. Nous avons eu une année assez prospère en 1916, et j'ai proposé la taxe sur les profits d'affaires qui nous procure un très beau revenu. Le but de cette taxe était de prélever une partie des profits anormaux réalisés par les sociétés et les compagnies durant la guerre.

Cette année nous avons augmenté cette taxe, et en tenant compte de la situation financière du pays à l'époque, j'ai présenté le budget en considérant que nos revenus de toute provenance nous permettaient de payer entièrement les dépenses ordinaires. les dépenses du compte capital et spécial, toutes les augmentations d'intérêts occasionnées par la guerre, toutes les pensions en ayant encore en réserve une somme de \$60,000,000 à consacrer au paiement du principal des dépenses de guerre, j'ai pensé qu'il n'était pas utile ni nécessaire de proposer l'application d'un impôt sur le revenu. Mais avec l'adoption de cette nouvelle loi par la Chambre et en tenant compte aussi du fait très important que j'ai mentionné, à savoir qu'il existe un sentiment juste et raisonnable qu'en raison des dispositions obligatoires de la loi ceux qui ont un revenu important devraient contribuer en conséquence à l'augmentation de nos dépenses de guerre, j'ai cru que c'était une bonne mesure à présenter en ce moment.

En réponse à ce qu'a dit mon honorable ami à propos des célibataires, je dirai que j'ai étudié très complètement la question avant de proposer cette mesure. Il y a beaucoup d'hommes qui sont célibataires